



Baugé-en-Anjou, le 20 novembre 2026

A l'attention des hébergeurs de Baugé-en-Anjou

Mairie déléguée de BAUGÉ  
Place de l'Europe - BAUGÉ  
☎ 02 41 84 12 12  
✉ mairie.bauge@baugeenanjou.fr

Mairie déléguée de BOCÉ  
2, rue de la Mairie - BOCÉ  
☎ 02 41 82 72 16  
✉ mairie.boce@baugeenanjou.fr

Mairie déléguée de CHARTRENÉ  
1, rue St Maurice - CHARTRENÉ  
☎ 02 41 82 75 83  
✉ mairie.chartrene@baugeenanjou.fr

Mairie déléguée de CHEVIRÉ-LE-ROUGE  
18, rue St Médard - CHEVIRÉ-LE-ROUGE  
☎ 02 41 82 18 21  
✉ mairie.chevirelerouge@baugeenanjou.fr

Mairie déléguée de CLEFS  
Grande Rue - CLEFS  
☎ 02 41 82 80 48  
✉ mairie.clefs@baugeenanjou.fr

Mairie déléguée de CUON  
29, rue du Soleil d'or - CUON  
☎ 02 41 82 75 55  
✉ mairie.cuon@baugeenanjou.fr

Mairie déléguée d'ÉCHEMIRÉ  
Rue de la Mairie - ÉCHEMIRÉ  
☎ 02 41 89 19 05  
✉ mairie.echemire@baugeenanjou.fr

Mairie déléguée de FOUGERÉ  
Place du Clocher Vrillé - FOUGERÉ  
☎ 02 41 76 53 54  
✉ mairie.fougere@baugeenanjou.fr

Mairie déléguée LE GUÉDENIAU  
1, Place des Tilleuls - LE GUÉDENIAU  
☎ 02 41 82 70 21  
✉ mairie.leguedeniau@baugeenanjou.fr

Mairie déléguée de MONTPOLLIN  
Rue de la Mairie - MONTPOLLIN  
☎ 02 41 89 27 76  
✉ mairie.montpollin@baugeenanjou.fr

Mairie déléguée de PONTIGNÉ  
3, rue des Mégalithes - PONTIGNÉ  
☎ 02 41 89 19 54  
✉ mairie.pontigne@baugeenanjou.fr

Mairie déléguée de ST-MARTIN-D'ARCÉ  
8, Grande Rue - ST-MARTIN-D'ARCÉ  
☎ 02 41 89 12 67  
✉ mairie.stmartin.darce@baugeenanjou.fr

Mairie déléguée de ST-QUENTIN-LÈS-BEAUREPAIRE  
6 Rue du Cardinal Régnier  
ST-QUENTIN-LÈS-BEAUREPAIRE  
☎ 02 41 82 85 85  
✉ mairie.stquentinlesbeaurepaire@baugeenanjou.fr

Mairie déléguée de VAULANDRY  
Rue Principale - VAULANDRY  
☎ 02 41 82 87 56  
✉ mairie.vaulandry@baugeenanjou.fr

Mairie déléguée LE VIEIL-BAUGÉ  
27, Grande Rue - LE VIEIL-BAUGÉ  
☎ 02 41 89 20 37  
✉ mairie.levieilbauge@baugeenanjou.fr

Dossier suivi par : PC/SB/AR  
Service : Finances

**Objet : Application d'une taxe de séjour départementale additionnelle au 1er janvier 2026**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons qu'à compter du **1er janvier 2026**, le département de Maine-et-Loire institue une **taxe additionnelle** de 10% à la taxe de séjour perçue par les communes du département de Maine-et-Loire. Celle-ci s'appliquera à toutes les catégories d'hébergements concernés par la taxe de séjour.

Cette taxe additionnelle s'ajoutera à la taxe de séjour communale déjà en vigueur. Vous la collecterez auprès de vos clients au moment du séjour, et vous la reverserez via la plateforme habituelle de déclaration.

Nous vous invitons à prendre connaissance des nouveaux tarifs ci-après.

Sur la plateforme de déclaration, vous trouverez dans les « documents utiles » les affiches à mettre à jour dans vos hébergements. A partir du 1<sup>er</sup> février 2026, le reversement de la taxe de séjour se fera mensuellement à la suite à votre déclaration mensuelle, via la plateforme de déclaration. Nous vous informerons fin janvier de cette nouvelle modalité de reversement.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute question complémentaire, au 02 41 84 12 12, contact : Angélique ROUILLARD ou par mail : [finances@baugeenanjou.fr](mailto:finances@baugeenanjou.fr).

Nous vous remercions pour votre collaboration et pour votre engagement au service de l'accueil touristique sur notre territoire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe CHALOPIN,  
Maire de la Ville de Baugé-en-Anjou  
Président de la Communauté de Communes Baugeois-Vallée  
Président de l'Association des Maires de Maine-et-Loire  
1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil Départemental du Maine-et-Loire



**HÔTEL de Ville de BAUGÉ-EN-ANJOU**

Place de l'Europe - BAUGÉ - 49150 BAUGÉ-EN-ANJOU

☎ 02 41 84 12 12 / ☎ 02 41 84 12 19 / [www.baugeenanjou.fr](http://www.baugeenanjou.fr)

OUVERTURE : Lundi de 14h à 17h - Du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h - Samedi de 9h à 12h